

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

Service Cimetière
Tel : 06 09 68 44 52
Service Funéraire
Tel : 04 90 24 35 07

**DEMANDE ET AUTORISATION
POUR CONSTRUCTION ET TRAVAUX DANS LE CIMETIÈRE**

A remettre au gardien du cimetière au minimum 15 jours avant le début des travaux

Je soussigné(e).....
demeurant

- concessionnaire seul ayant-droit du concessionnaire
 co-concessionnaire un des ayants-droit du concessionnaire

de la concession acquise par Mme/M.....
située au cimetière de Châteaurenard carré n° Emplacement n°.....

agissant en qualité de (préciser le lien de parenté avec le concessionnaire originel).....
et de porte-fort, sachant que cette qualité n'entraîne pas la propriété de la concession.

demande l'autorisation d'exécuter ou de faire exécuter par l'entreprise désignée ci-dessous :

Raison sociale N° habilitation.....
Adresse + N° de téléphone.....

les travaux suivants (merci de détailler les travaux et de fournir le cas échéant un croquis détaillé avec les côtes) :

Je m'engage, pour l'exécution de ces travaux, à me conformer aux règlements relatifs aux opérations funéraires et au cimetière et à assurer, le temps des travaux, y compris préparation et rangement du chantier, toutes les mesures de sécurité, de protection et de signalisation prévues par la réglementation.

Date de début des travaux :

Durée des travaux :

L'autorisation est donnée pour les travaux effectués durant cette période. Pour tous travaux effectués au-delà, la demande d'autorisation devra être renouvelée.

Je soussigné(e).....déclare sur l'honneur être en accord avec tous les ayants-droit et m'engage, dans le cadre de cette demande, à garantir la Commune de toutes réclamations qui pourraient survenir à l'occasion de ces travaux.

Signature du demandeur

A Châteaurenard, le
Signature + cachet de l'entreprise

Vu la demande présentée ci-dessus par Mme/M.....en date du.....

Autorise les travaux désignés ci-dessus

N'autorise pas les travaux désignés ci-dessus

Châteaurenard, le

Signature du gardien du cimetière

PIÈCES À FOURNIR

- Copie du titre de concession
- Copie de la responsabilité civile lorsque les travaux sont effectués par un administré
- Copie du livret de famille du concessionnaire ou ascendants
- Copie du livret de famille des ayants-droit faisant la demande
- Copie pièce d'identité du(des) demandeur(s)
- Plan métré

Dans l'impossibilité de fournir ces pièces, veuillez-vous adresser à la mairie service funéraire.
(Maison des Services, Place Voltaire)

HORAIRES

Les travaux doivent être exécutés pendant les heures d'ouverture du cimetière (hormis le week-end)
Les travaux ne peuvent pas être exécutés pendant la période de la Toussaint. (voir arrêté municipal)
Ils doivent être interrompus pendant les convois funéraires.

CONTACT

Avant le début des travaux, les pompes funèbres, marbriers ou particuliers doivent prendre contact avec le gardien du cimetière. (Coordonnées en-tête du document)

ÉTAT DES LIEUX

Début des travaux : le.....

Observations :

Fin des travaux : le.....

Le gardien du cimetière constate que :

- Les travaux exécutés sont conformes aux normes
- Les travaux exécutés ne sont pas conformes pour les raisons suivantes :

.....
.....
.....

Le gardien du cimetière communal